Jour de séance 33

le mercredi 7 février 2018

10 h

Prière.

M. Fairgrieve (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à améliorer l'état de la route 560, entre Centreville et Woodstock. (Pétition 12.)

M. Boudreau donne avis de motion 33 portant que, le mardi 13 mars 2018, appuyé par M. Guitard, il proposera ce qui suit :

attendu que le budget inclut une somme additionnelle de 73 millions de dollars en nouveaux investissements ciblés afin d'appuyer la compétitivité économique, l'emploi pour les jeunes et les aînés ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative félicite le gouvernement pour ces investissements.

M. Boudreau donne avis de motion 34 portant que, le mardi 13 mars 2018, appuyé par M. Guitard, il proposera ce qui suit :

attendu que le budget propose une augmentation de 3,7 % du budget du ministère de la Santé, de 6,1 % du budget du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de 4,1 % du budget du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de 4,1 % du budget du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture;

attendu que les investissements reflètent les priorités de la population du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick félicite le gouvernement pour ces investissements.

M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 8 février 2018, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 21, affaires émanant du tiers parti, puis projet de loi 40.

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 28.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget jusqu'à 14 h 45, après quoi la séance sera levée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 28, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et  $M^{me}$  LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 54.